

**Publication interne du réseau Eau des APNE du Bassin Adour-Garonne**

FNE Midi-Pyrénées—14 rue de Tivoli 31000 Toulouse—05 34 31 97 83

a.carlot@fne-midipyrenees.fr - www.fne-midipyrenees.fr

Edito***Barrage de Caussade : le tribunal judiciaire d'Agen prononce des peines de prison ferme***

La construction illégale du barrage de Caussade (Lot-et-Garonne) ne restera pas impunie. Le tribunal judiciaire d'Agen a prononcé, vendredi 10 juillet, plusieurs condamnations pénales à l'encontre des responsables de cette construction. La chambre d'agriculture écope de 40 000 euros d'amende, dont 20 000 euros avec sursis. Son président est puni de treize mois de prison ferme et de 7 000 euros d'amende. Quant à son vice-président et ancien président de la Coordination rurale 47, il se voit infliger 22 mois ferme et 7 000 euros d'amende. Des peines rarement prononcées dans des dossiers environnementaux.

« Le jugement sanctionne enfin la délinquance environnementale avec des peines de prison ferme », réagit Michel Dubromel, président d'honneur de France Nature Environnement (FNE). La fédération d'associations de protection de l'environnement s'était constituée partie civile face à « une volonté d'accaparement de la ressource en eau, une destruction manifeste de la biodiversité, un non-respect absolu de la loi » et à « un État qui n'a pas pris ses responsabilités ». « Notre combat se poursuit. Le but étant, au final, la remise en état des milieux naturels illégalement construits », explique Arnaud Schwarz, président de l'ONG. ([actu-environnement.com—13/07/2020](https://actu-environnement.com/13/07/2020))

Danger à Caussade : des études montrent le risque d'effondrement du barrage

FNE dévoilait début juillet le contenu de plusieurs études démontrant la dangerosité de cet ouvrage. En plus d'avoir été construit illégalement et par la force, ce dernier a été édifié à la hâte, sans respecter les règles de l'art. Résultat, il présente des malfaçons manifestes entraînant des risques avérés de rupture. Plus inquiétant encore, des orages pourraient suffire à avoir raison de lui. ([fne.asso.fr—02/07/2020](https://fne.asso.fr/02/07/2020))

Lire l'essentiel sur le barrage de Caussade : histoire d'un projet illégal, dangereux pour le Lot-et-Garonne mais jamais arrêté

Inadapté, dangereux et profondément injuste, voici l'un des nouveaux témoins des tensions autour de l'eau : le barrage de Caussade, dans le Lot-et-Garonne. Quel est ce projet ? Pourquoi la SEPANLOG, la SEPANSO Aquitaine, France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine et France Nature Environnement s'y opposent ? [Éclairages de nos associations.](#)

Revue de presse

Démarrer les guerres de l'eau—Alors qu'une nouvelle sécheresse est crainte pour cet été, l'eau génère en France "convoitise et concurrence, parfois de façon intense", notamment en agriculture, indique un rapport de l'Assemblée nationale présenté en fin de semaine et qui propose 25 recommandations pour remédier aux "conflits d'usage" qui se multiplient. (macommune.info—07/06/2020)

Conflits sur les usages de l'eau : comment améliorer le partage—La mission d'information sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau s'est penchée sur l'émergence des crispations. Pour les éviter, elle préconise un meilleur suivi et une gouvernance de l'eau adaptée. Premier constat : la connaissance sur l'état des ressources, notamment prélevables, doit être améliorée. Autres indicateurs pointés du doigt : ceux utilisés pour définir les seuils dont le dépassement déclenche des mesures de restriction en période de sécheresse : les arrêtés sécheresse. Outre la détermination du seuil, la mission a relevé qu'il fallait souvent que les seuils soient franchis plusieurs fois avant de déclencher les mesures de restriction. Autre fragilité identifiée par la mission : les dérogations aux règles de restriction qui sont accordées à certains usagers. La mission souligne ainsi que l'OFB, comme les associations environnementales, ont noté un recul des points d'eau par rapport à la cartographie précédente. Elle souhaite revenir à la définition des points d'eau antérieure. Parmi les différents outils mis en avant par la mission pour tenter d'éviter les conflits d'usage de l'eau, figurent les solutions fondées sur la nature. Comme levier pour permettre ces opérations, la mission compte sur les agriculteurs, grâce à l'appui des paiements pour services environnementaux (PSE). La mission propose donc la création d'un fonds de paiement pour services environnementaux. (actu-environnement.com—05/06/2020) [ACCEDER AU RAPPORT DE LA MISSION](#)



© Alkemade CC0 PXB

Des résidus de pesticides toxiques dans l'eau du robinet—Dans un rapport publié ce 17 juin, l'association Générations futures alerte sur la présence de pesticides cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) et perturbateurs endocriniens (PE) dans l'eau potable. Résultat : 35,6% des prélèvements[4] réalisés par les pouvoirs publics ont révélé la présence d'au moins un pesticide au-delà des limites, selon le rapport Exppert 12. Un chiffre à prendre avec beaucoup de pincettes compte-tenu de l'absence de méthodologie d'analyse harmonisée sur le territoire national. L'intérêt de cette étude réside surtout dans l'identification des molécules (métabolites compris) présentes dans les prélèvements. Les 5 substances revenant le plus souvent au niveau national sont ainsi des CMR ou des PE : le métolachlore (PE), le métazachlore (Carc 2), l'antraquinone (Carc AB), la simazine (Carc 2) et l'atrazine (PE). Difficile toutefois d'en déduire des risques sanitaires précis. Générations futures saisit toutefois l'occasion pour réclamer, une fois encore, la réduction effective de l'usage des pesticides après l'échec des plans Ecophyto successifs. Pour l'eau du robinet, l'exposition est logiquement de longue durée: tous les jours, pendant de nombreuses années... Autre risque : des chercheurs craignent des effets cocktail en présence de plusieurs substances. Un signe d'espoir: l'UE vient officiellement de se prononcer en faveur d'une réduction de moitié des pesticides en 2030 dans le cadre de sa stratégie Farm to



Fork publiée le 20 mai. Reste à la doter des moyens nécessaires pour y parvenir, notamment par une évolution importante du système d'attribution des aides de la Pac. Au risque de reproduire le scénario Ecophyto. (journaldelevironnement.net—17/06/2020) [LE RAPPORT DE GENERATIONS FUTURES](#)

Des pratiques agroécologiques en Ile-de-France pour soigner la qualité de l'eau des robinets de Paris— Des exploitations agricoles de l'Ile de France aux robinets des Parisiens, il n'y a qu'un pas ! Pour que les agriculteurs privilégient des pratiques respectueuses du milieu aquatique sur les zones où est puisée l'eau approvisionnant la capitale, la régie Eau de Paris lance un système de contractualisation avec eux. Depuis deux ans, ce dispositif de paiement a été conçu en lien avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), et des agriculteurs locaux. Quelque 200 exploitations devraient bénéficier du dispositif, qui concernera environ 87 000 hectares. Eau de France précise que les contrats signés avec les agriculteurs porteront sur de longues durées, 6 à 7 ans, pour pérenniser les pratiques favorables à l'eau. Cette initiative est dans la lignée des « paiements pour services environnementaux » sur lesquelles travaillent les Agences de l'eau. (campagnesenvironnement.fr—24/02/2020)

Appel du 17 juin à Albi : manifestation "contre la réintoxication du monde" - Une cinquantaine de personnes se sont invitées, ce mercredi après-midi, dans le hall de la chambre d'agriculture du Tarn à Albi. Une manière de répondre à l'appel national du 17 juin « contre la réintoxication du monde. » « Ce sont des gens d'ici et d'ailleurs », dont beaucoup engagés contre le projet de barrage de Sivens, qui remettent en question « le modèle productiviste actuel de l'agriculture » note l'un des manifestants. Les manifestants ont rencontré la directrice de la chambre d'agriculture. Ils ont détaillé leurs arguments et demandé l'organisation d'un débat public sur le sujet des pesticides. (ladepeche.fr—17/06/2020)



DDM - Marie-Pierre Volle

Les Alpes-Maritimes s'engagent sur la route du zéro pesticide - L'opération est inédite par son ampleur. Dans les Alpes-Maritime, le Président du Département a initié une initiative pour tendre vers le zéro pesticide. Une charte a été signée par 16 organisations représentant les secteurs agricoles et jardinier. Parmi eux : la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), la Confédération paysanne, les Jeunes agriculteurs, Agribio 06, ou la Fédération nationale de production de l'horticulture et des pépinières (FNPHP). (campagnesenvironnement.fr—09/07/2020)

Le nouveau Premier ministre précise sa vision de l'agriculture— Nommé depuis moins de deux semaines au poste de premier ministre, Jean Castex a prononcé son discours de politique générale devant l'Assemblée Nationale, le 15 juillet. Il a précisé sa vision de l'agriculture, et souhaite ainsi voir se développer le local et les circuits courts. Un plan de relance pour l'écologie de 20Mds d'euros, sans donner néanmoins plus de détails sur l'attribution de ces fonds, et un projet de loi à l'automne sur les propositions de la Convention Climat sont à l'agenda. Jean Castex a promis que le plan de relance du gouvernement sera « un accélérateur de la transition écologique », notamment pour le climat, la protection de la nature et la biodiversité. (campagnesenvironnement.fr—16/07/2020)

Documents – réglementation

Eau potable : une proposition de loi pour protéger les zones ressources pour le futur—Le texte propose une définition juridique pour les ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable. Il prévoit que les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) permettent d'identifier ces ressources stratégiques et les mesures de protection à mettre en place au plus tard le 31 décembre 2027. Si ces derniers n'existent pas, le texte indique que ce seront les documents d'urbanisme, les schémas de cohérence territoriale (Scot) ou, à défaut, les plans locaux d'urbanisme (PLU), qui assureront ce rôle. La proposition de loi a pour l'instant été renvoyée à la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire qui doit la mettre à son ordre du jour. Pour mémoire, suite aux Assises de l'eau, le Gouvernement a ouvert, en décembre dernier aux collectivités, un droit de préemption des surfaces agricoles situées dans leur périmètre avec l'objectif de préservation de la ressource en eau. (actu-environnement.com—02/07/2020)



Publication de deux nouveaux guides sur l'eau et les documents d'urbanisme—Afin de faciliter l'intégration des enjeux sur l'eau et les milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme, deux guides ont été publiés dernièrement. Il s'agit du guide « Eau et urbanisme en Rhône-Méditerranée, assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SDAGE et le PGRI » de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et du [guide « Ressource en eau et milieux aquatiques, quelle intégration dans les documents d'urbanisme ? »](#) de France Nature Environnement PACA. ([gesteau.fr—24/07/2020](#))

Valoriser l'azote et le phosphore des urines pour une meilleure sécurité écologique et alimentaire

(Note rapide Environnement, n° 858)—L'azote et le phosphore, nécessaires à l'agriculture, dépendent aujourd'hui de façon alarmante de ressources fossiles massivement importées. Outre les impacts sur les milieux aquatiques et le climat, c'est une menace énorme et méconnue qui pèse sur la pérennité de notre alimentation. La collecte séparée des urines pour les recycler en engrais est susceptible de répondre à ces enjeux, à condition d'une (r)évolution des systèmes alimentaires et d'assainissement, sans négliger l'acceptabilité sociétale. Cette perspective implique de redessiner l'assainissement urbain et son lien au rural. À travers le monde, en France, et désormais en Île-de-France, des acteurs s'engagent dans cette voie. ([institutparisregion.fr—02/07/2020](#))



CONSULTATIONS / Projet de décret relatif au droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine, en consultation jusqu'au 16/08 sur le site du MTES - Le projet de décret vise à harmoniser le champ d'application du droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine, avec celui dont disposent les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural. ([consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr](#)) / **Projet d'arrêté visant à élargir la loi Labbé en ligne jusqu'au 16/08** - Le projet d'arrêté vise l'interdiction de l'usage de pesticides dans certaines zones non agricoles à compter du 1er janvier 2022 ou du 1er janvier 2025 pour les équipements sportifs de haut niveau. ([consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr](#))

Les échos du bassin

L'eau : les mesures de restrictions en vigueur en Nouvelle Aquitaine et Marais Poitevin

Le site Info-restrictions eau vous permet de suivre, à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, les mesures de restriction des différents usages de l'eau en vigueur sur votre commune. Tenant compte des spécificités locales, il informe sur les restrictions en cours : concernent-elles les rivières ? Les nappes profondes ou superficielles ? Tous les usages ? Quelles cultures ? Peut-on arroser son potager ? Remplir sa piscine ? Etc. Retrouvez également un espace "actualités" retraçant l'ensemble des mesures mises en oeuvre, les fiches communes détaillant les mesures en vigueur, la liste des arrêtés en vigueur sur la région ... Depuis 2019, l'outil abonnement vous permet de vous inscrire à un service d'alerte par mail et d'être informé de la parution d'un arrêté de restriction relatif aux usages de l'eau sur une commune, une zone de gestion, un département, etc. dès lors que celui-ci est saisi par nos soins dans la base de données. (<http://info-restrictions.eau-nouvelle-aquitaine.fr/>)



Partenariat Safer - Agence de l'eau : le foncier, un enjeu pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques—Pour protéger les captages d'eau potable et les zones humides, la maîtrise du foncier accompagnée de pratiques de gestion vertueuses sont indispensables. L'agence de l'eau Adour-Garonne et les 3 Safer du bassin Adour-Garonne (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) sont partenaires pour construire, avec les collectivités, des stratégies foncières conciliant développement socio-économique et gestion des ressources naturelles pour leur territoire. A cette fin, l'agence de l'eau Adour-Garonne et les Safer ont formalisé leurs actions dans une convention de partenariat, signée le 10 juin 2020 à Toulouse. ([eau-adour-garonne.fr—10/06/2020](#))





Plan de soutien exceptionnel à l'investissement pour la sécurisation de l'eau—La crise sanitaire a particulièrement impacté la filière eau et assainissement, son activité a été fortement réduite. La reprise des travaux est rendue plus complexe par les enjeux de sécurité sanitaire des chantiers et le décalage du calendrier des élections municipales qui retarde la commande publique. En réponse à cette situation sans précédent dans le bassin Adour-Garonne, le conseil d'administration de l'agence de l'eau a validé le 11 juin un plan de mesures incitatives à l'atteinte de la sécurisation sanitaire de l'eau et d'adaptation au changement climatique. Ce plan d'investissement exceptionnel s'accompagne de cinq appels à projets pour doper le programme d'interventions de 234 M€ à 276 M€ en 2020 qui vont induire 4140 emplois dans le grand Sud-Ouest. (eau-adour-garonne.fr—26/06/2020) [En savoir plus sur les mesures et le plan de soutien et les appels à projets](#)



Partenariat avec l'ONF pour les milieux aquatiques et forestiers—Couvrant plus d'un quart du territoire français, les forêts jouent un rôle majeur dans l'approvisionnement en eau et la protection des zones de captage. En effet, les forêts régulent les débits et filtrent les eaux. Par cette convention, l'ONF et l'agence de l'eau réaffirment le rôle positif joué par la forêt dans la préservation de la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques, dans un contexte de changement climatique. (eau-adour-garonne.fr—03/07/2020)

"Les agriculteurs ont aussi l'avenir de l'eau entre les mains" - "Huit cents millions de mètres cubes d'eau sont mobilisables à ce jour auprès des retenues EDF ou des lacs collinaires du bassin Adour-Garonne", affirme le préfet de région, Etienne Guyot, engagé dans la bataille de l'eau, ce bien rare et précieux en période de sécheresse. Huit cents millions de mètres cubes d'eau, soit l'équivalent de 320 000 piscines olympiques ou de 80 millions de camions-citernes... Le Sud-Ouest a donc des réserves. Sans pour autant se noyer dans les chiffres, c'est le message que soutiennent le représentant de l'Etat et ses principaux partenaires, Guillaume Choisy, directeur général de l'agence de l'eau, Adour Garonne (26 départements dans le Sud-Ouest) et Sylvie Lemonnier, directrice adjointe à la Dreal (direction régionale environnement, aménagement, logement). Malgré les 42 arrêtés de restriction d'eau sur 18 départements, la situation est loin d'être critique en cette période délicate de fortes chaleurs. Le préfet le rédit, "les étiages sur ces premiers mois 2020 sont assez favorables". Mais reste à savoir comment la météo va évoluer. À la suite d'une convention signée début juillet, et conclue pour deux ans, reconductible une troisième année, l'accord prévoit l'augmentation de 36 % des volumes d'eau pour la Garonne. Ce contrat de coopération qui encadre la mobilisation des retenues hydroélectriques vise à soutenir les débits du fleuve soumis à rude épreuve avec les aléas du réchauffement climatique. Un phénomène pris très au sérieux par l'ensemble des acteurs et de l'Agence de l'eau qui en font leur priorité. Les derniers rapports vont dans le sens d'une meilleure rationalisation de son usage. Tout en soutenant les étiages et en augmentant les débits, l'agence de l'eau et les services de l'Etat incitent aussi les agriculteurs à privilégier les cultures moins gourmandes en eau. (ladepeche.fr—31/07/2020)

La vie du réseau



[Communiqué] Surpêche, pression touristique, braconnage... les mers françaises à la peine—Avec seulement 1,5% des mers françaises réellement protégées (malgré les 23,5% annoncés) et des moyens humains et financiers bien trop faibles, la France peine à préserver la santé de son espace maritime. Justement : la nouvelle Stratégie des Aires Protégées est actuellement en préparation, et sera présentée à l'automne 2020. En vue de la Journée mondiale de l'océan qui se tient le 8 juin, France Nature Environnement met en exergue les problématiques locales liées à la mauvaise protection des océans et donne ses recommandations pour une stratégie de protection efficace. (fne.asso.fr—04/06/2020)

L'adaptation durable des systèmes agricoles au changement climatique— Le programme LIFE AgriAdapt - porté par Solagro en France, Lake Constance Foundation en Allemagne, Fundación Global Nature en Espagne et l'Université estonienne des sciences de la vie en Estonie - a travaillé sur la l'enjeu de diminuer la vulnérabilité climatique des exploitations agricoles pendant trois ans. Au cours de cette étude, plus de 120 fermes pilotes (dont 34 en France), sélectionnées pour leur représentativité (des régions climatiques et des différents systèmes agricoles), ont été accompagnées. Une méthode pour caractériser la vulnérabilité climatique des exploitations agricoles a été définie. A partir des risques identifiés, des mesures d'adaptation ont été proposées et testées. Sur internet, la plateforme « AgriAdapt AWA », développée par Solagro et ses partenaires, permet de doter les agriculteurs et les acteurs agricoles d'un outil pratique et complet pour les engager dans une démarche d'adaptation durable de leur exploitation agricole aux changements climatiques. (solagro.org)

Les nouvelles de FNE Languedoc Roussillon— [« Nous ne voulons pas la guerre mais un autre modèle agricole! »](#) France Nature Environnement Languedoc-Roussillon, l'Eccla et la Confédération paysanne de l'Aude réagissent avec les insultes et accusations injustifiées du Syndicat des Vignerons de l'Aude face à communiqué dans lequel les associations se sont opposées publiquement à l'épandage de certains pesticides par voie aérienne dans les départements de l'Aude et de l'Hérault. / Après le préfet de l'Aude, c'est au tour du [préfet du Gard d'être condamné à revoir son plan de protection des milieux aquatiques contre les épandages de pesticides](#). C'est la deuxième victoire pour FNE Languedoc-Roussillon et la 19ème consécutive en France pour le mouvement FNE. À trop vouloir satisfaire le lobby de l'agriculture chimique, les préfets de nombreux départements s'y sont brûlés les doigts. Le cas du Gard est l'un des plus caricaturaux. / Les nouvelles équipes municipales se mettent en place. L'occasion pour France Nature Environnement Languedoc-Roussillon [d'interpeller les élus au sujet du fléau que représentent les dépôts sauvages de déchets](#) : nous leur rappelons qu'ils disposent de pouvoirs de police en matière de déchet, faisant d'eux les acteurs centraux dans la lutte contre les décharges sauvages qui souillent nos communes. / Cette année la thématique EAU phare est le littoral. Elle a donné lieu à un [Café FNE sur « Les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie »](#) et un [mini-guide sur « La gestion du trait de côte sur le littoral méditerranéen sableux »](#).



Agenda

- * **En visioconférence** —[Présentation et échanges sur le positionnement du réseau eau de FNE sur la REUT, 3 septembre](#), organisée par FNE Midi-Pyrénées et FNE. [Inscription](#)
- * **Castanet-Tolosan (31) - Formation Sentinelles « agroécologie, de quoi parle-t-on ? »**, [11 septembre](#), organisée par FNE Midi-Pyrénées. [Programme et inscription](#)
- * **En ligne - Journées techniques SAGE 2020 "Les SAGE, l'eau au cœur des territoires"**, [21-22 septembre](#), organisées par la direction de l'eau et de la biodiversité en format dématérialisé (logiciel de webinar et de classes virtuelles) . [En savoir plus](#)
- * **Lyon (69) - 4e édition de la conférence internationale I.S.Rivers, recherches et actions au service des fleuves et grandes rivières**, [21 au 25 juin 2021](#), organisée par la ZABR et le Graie. [En savoir plus](#)
- * **Bourgoin-Jallieu (38) —Journée technique : "Mammifères aquatiques de rivières : comment anticiper ou gérer leur retour ?"**, [16 octobre](#), organisée par l'ARRA. [En savoir plus](#)
- * **Toulouse (31) - Colloque « Les milieux résilience des villes »** (titre provisoire), [aquatiques, architectes de l'attractivité et de la 17 au 19 novembre](#), organisé par l'ANEB.
- * **Marseille (13) - Congrès mondial de la nature**, [8 au 15 janvier 2021](#), organisé par l'UICN.

